



Mairie de Saint Just d'Avray

Compte-rendu du conseil municipal du 21 novembre 2017

Membres présents à la séance : Mme Christine GALILEI, R. SALEMBIER, M. DUCROS, S. CORGIER, JM DURDILLY, R.MAYNARD, JM GARNIER, JF LACROIX, Y. MOREAU, S. VIGNON, B. BOURBON, AM. LLOMBARD.

Secrétaire de séance : B. BOURBON

Absents excusés : G. CHARPIN a donné pouvoir à AM. LLOMBARD.

Absents : S. KASPRZYK

Rappel de l'ordre du jour

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 octobre 2017.

2/ Délibération pour création d'un poste unique d'agent d'animation pour le périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2018.

3/ Délibération pour convention d'une concession d'usage temporaire d'une réverse foncière : parcelle communale en pré lieu-dit la croix jaune.

4/ Délibération pour convention d'adhésion au service commun « assistant de prévention » de la COR.

5/ Délibération pour participation communale complémentaire aux subventions de la COR à l'aide à l'investissement des entreprises commerciales et artisanales.

Travaux Totem commerce Multi activités.

Conventions du CDG : médecine du travail et assistance juridique.

Questions diverses.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 octobre 2017.

2/ Délibération pour création d'un poste unique d'agent d'animation pour le périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2018.

Suite à la prise en charge de la 3^{ème} personne intervenant à la cantine en 2016, suite au retour de la semaine scolaire à 4 jours et l'arrêt des TAP en 2017, Madame le Maire propose de créer un poste unique d'agent d'animation pour le périscolaire. Ce poste proposera une quotité d'heure plus conséquente en vue de le pérenniser.

Le temps de travail hebdomadaire sera de 15h45 réparties comme suit :

GARDERIE : le matin de 7h30 à 8h30 tous les jours

Le soir de 16h30 à 18h30 lundi, mardi, jeudi – le vendredi de 16h30 à 18h15

CANTINE : de 11h30 à 12h30 pour le service et animation.

Ce poste fera l'objet d'une annualisation du temps de travail.

Adopté à l'unanimité

Le poste de Martine Gathier viendra en complément en raison de 1h chaque soir de 16h40 à 17h40.

3/ Délibération pour convention d'une concession d'usage temporaire d'une réverse foncière : parcelle communale en pré lieu-dit la croix jaune.

Madame le Maire explique qu'en date du 12/01/2008 une convention avait été signée avec M. CORGIER David agriculteur pour l'usage temporaire d'une parcelle communale en pré, lieu-dit la Croix Jaune,

moyennant une redevance de 80 euros annuelle. M. CORGIER arrête l'exploitation de cette parcelle, M. RONZON Emmanuel a fait une demande pour exploiter ladite parcelle.

Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention avec M. RONZON

Adopté à l'unanimité

4/ Délibération pour convention d'adhésion au service commun « assistant de prévention » de la COR.

Madame le Maire rappelle que la COR a mis en place le 1^{er} avril 2016 un service commun « assistant de prévention ». Suite à deux inspections santé et sécurité au travail par le Centre de Gestion depuis 2014, Mme le Maire propose d'adhérer au service commun « assistant de prévention » de la COR afin d'être à jour des documents obligatoires comme le document unique, le registre de santé et sécurité au travail, plan de prévention pour les entreprises extérieures ...

La participation financière de la commune auprès de la Cor sera de 0,30% de la masse salariale soit environ 300 euros par an.

Madame le Maire demande au conseil l'autoriser à signer la convention avec la Cor.

Adopté à l'unanimité

5/ Délibération pour participation communale complémentaire aux subventions de la COR à l'aide à l'investissement des entreprises commerciales et artisanales.

Le Conseil Communautaire de la COR a décidé le 29/09/2017, la création d'un dispositif d'aide à l'investissement pour les entreprises commerciales et artisanales.

Cette aide, dédié aux commerçants et artisans de proximité, consiste en une subvention sur les postes de dépenses suivants :

20 % des dépenses de performance énergétique, plafonnée à 1 000€

20 % des dépenses d'équipement professionnel et d'aménagement intérieur, plafonnée à 2 000€

30 % des dépenses de mise en accessibilité, plafonnée à 1 500€

30 % des dépenses de façade, devantures et enseignes, plafonnée à 3 000€

Concernant la subvention « façade, devanture et enseigne », le Conseil Communautaire a souhaité donner la possibilité aux communes de la COR d'octroyer une subvention supplémentaire de 10 % plafonnée à 1 000€.

Madame le Maire propose de participer à ce dispositif et demande au conseil municipal d'autoriser la commune à verser cette subvention complémentaire aux entreprises résidant sur la commune qui rentreraient dans ce dispositif.

Adopté à l'unanimité

Travaux Totem commerce Multi activités :

Devis ABS pour un montant de 2490,00€ HT retenu

Couleur agencement 5081.00 euros HT

Travaux à prévoir : Le branchement électrique et la tranchée pour raccordement réalisée par les employés

Travaux Cabinet Médical Ostéopathe :

Ets ETIENNE : 2029.40€ H.T. Cette entreprise est retenue pour faire les travaux.

SARL GARNIER DELORME : 2260.42€ H.T.

Les travaux seront réalisés sur janvier 2018.

Le département accorde une aide de 1114€ au titre de la répartition des amendes de police 2016 pour

- Peinture au sol (Parking de la salle des fêtes)
- Panneaux de signalisation

Conventions du CDG : médecine du travail taux de cotisation qui passe de 0.36% à 0.37% de la masse salariale et assistance juridique pour 673€/an.

Questions diverses.

Retour sur une réunion du 18 novembre avec L' Ogec de l'école Sainte Agathe.

Depuis la rentrée 2017 l'école est en classe unique 15 élèves scolarisés, prévisions pour 2018 à ce jour 2 à 3 élèves supplémentaires.

L'association a réajusté son budget pour 2018.

Elle demande à revoir le calcul de la contribution financière (contrat d'association), ce calcul peut être revu.

Pour rappel contributions 2017 : 558.59€/enfant soit environ 13964.83€.

La commission finances peut étudier une modification de ce montant.

Problème d'animaux sauvages ; chats errants, pigeons...

Le Maire
Christine GALILEI



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE SAINT-JUST-AURAY' around the top edge and 'RHONE' at the bottom, with two small stars on either side of the word 'RHONE'.